



MAIRIE DE CAMPAN

HAUTES-PYRÉNÉES

**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 10 AVRIL 2019

(Date de convocation : 4 avril 2019)

Délibération n° 20190410/22

Le dix avril deux mille dix-neuf à 20h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Gérard Ara, Maire,

Étaient présents : M. Gérard Ara, Maire, M. Alain Aragnouet, Mme Claudine Padroni-Bourdieu, Mme Michèle Dupont, M. Alain Loncan, Adjoints,  
Mme Pascale De Paoli, Mme Valérie Seng, M. Guillaume Pambrun, M. Jean-François Rabaud, M. Pierre Brau-Nogue, M. Marc Tapie  
formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Mme Régine Lignier (excusée), Mme Séverine Flory, M. Jacques Gardères (excusé, procuration à Mme Claudine Padroni-Bourdieu), Mme Régine Escaffre,

Secrétaire de séance : M. Alain Loncan

**OBJET : ONF - COUPES DE BOIS – PROGRAMME 2019**

Mme Pascale De Paoli expose la proposition de l'ONF relative à l'inscription à l'état d'assiette des coupes de bois pour l'exercice 2019.

Vente sur pied :

Parcelle	Canton	Essence	Volume estimé	Observations
9	Morère	Sapin	1000	
25	Hourc	Sapin	700	

Vente bois façonnés :

Parcelle	Canton	Essence	Volume estimé	Observations
31	Houeillassat	Sapin	550	
33	Houeillassat	Sapin	500	
41	Hourclat	Epicéa	1400	Eclaircies forte pente
51	Houeillassat	Epicéa	1100	Eclaircies forte pente
98	Niclade	Epicéa	900	Eclaircies forte pente
99	Niclade	Epicéa	350	Eclaircies forte pente

Affouages :

Parcelle	Canton	Essence	Volume estimé	Observations
56	Les Coumes	Hêtre	100	Affouage sur pied
57	Les Coumes	Hêtre	100	Affouage bord de piste
65	Soula de Tornes	Hêtre	100	Affouage sur pied
91	Les Artigues	Hêtre	100	Affouage sur pied
95	Mourgoueilh	Sapin et Hêtre	950	Affouage bord de piste + bois façonné
96	Mourgoueilh	Sapin	200	Affouage sur pied

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de demander le marquage des coupes et de décider de la destination des coupes ci-dessus.

Conseillers en exercice	: 15
Nombre de présents	: 11
Nombre de votants	: 12
Pour	: 12
Contre	: 0
Abstention	: 0

Les garants pour les coupes d'affouages sont : Mme Pascale De Paoli, M. Alain Loncan et M. Pierre Braunogue.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'approuver cette proposition.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Date d'affichage : 17 avril 2019

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gérard Ara

